

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-627

présenté par

M. Terrasse et Mme Pires Beaune

ARTICLE 69**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À l'alinéa 20, après la référence :

« L. 3334-2 »,

insérer les mots :

« du code général des collectivités territoriales »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.